

MONTEA RÉALISE AVEC SUCCÈS LE PLACEMENT PRIVÉ DE DEUX OBLIGATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE EUR 50 MILLIONS

- ➔ DEUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES À HAUTEUR DE EUR 50 MILLIONS AVEC UNE DURÉE MOYENNE DE 11 ANS ET UN COÛT DE FINANCEMENT MOYEN DE 2,73%
- ➔ POURSUITE DE LA DIVERSIFICATION DE LA DETTE
AUGMENTATION DE LA DURÉE MOYENNE DES FINANCEMENTS À PLUS DE 5 ANS
- ➔ COÛT TOTAL MOYEN DE FINANCEMENT DE 3,33%
- ➔ POURSUITE DE L'OPTIMALISATION DE LA DURÉE DU FINANCEMENT PAR RAPPORT À LA DURÉE (DES BAUX) DE L'ACTIF

Pour épauler l'expansion de ses activités, le gérant statutaire de Montea a décidé l'émission de deux emprunts obligataires à hauteur d'un montant de EUR 50 millions. Les deux emprunts obligataires s'adressaient aux investisseurs institutionnels et ont fait hier l'objet d'un placement privé. Montea a désigné Banque Degroof et Belfius Banque comme Joint Lead Managers pour l'accompagnement de ces transactions.

Pour le premier emprunt obligataire, Montea a placé EUR 25 millions en obligations présentant une valeur nominale de EUR 100.000, une durée de 12 ans et un taux d'intérêt variable d'EURIBOR 3 mois + 205 points de base. Pour le second emprunt obligataire, Montea a placé EUR 25 millions en obligations présentant une valeur nominale de EUR 100.000, une durée de 10 ans et un taux d'intérêt fixe de 3,42%.

Les fonds levés via les émissions obligataires susmentionnées serviront à refinancer les crédits existants qui arrivent à échéance et pour la poursuite de la croissance de Montea.

Avec le placement réussi de ces deux emprunts obligataires de longues durées de 10 et 12 ans, la durée moyenne des financements augmentera également de manière significative à 5,1 ans au 30/06/2015.

En tenant compte des lignes de crédit existantes des taux d'intérêt variables, les instruments de couverture existantes et les emprunts obligataires, le coût de financement moyen s'élève à 3,33% au 30/06/2015.

Montea remercie les investisseurs pour leur confiance dans notre société.

MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SCA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIR – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés au Benelux et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Le 8 mai 2015, Montea a été le premier investisseur immobilier belge à recevoir la Lean & Green Star en reconnaissance de la diminution effective d'émissions de CO2 (- 26%) dans son portefeuille immobilier belge. Au 31/03/2015, le portefeuille immobilier représentait une superficie totale de 663.562 m², répartis sur 43 sites. Montea SCA est cotée depuis fin 2006 à la bourse Euronext Bruxelles (MONT) et Paris (MONTP).



CONTACT PRESSE

Jo De Wolf
+32 53 82 62 62
jo.dewolf@montea.com

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.montea.com

**Communication du 19 juin 2015 à la FSMA
Article 37 de la loi du 12 mai 2014
relative aux sociétés immobilières réglementées**

L'article 37, § 1 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées (la **loi SIR**) stipule que la société immobilière réglementée publique doit porter les opérations qu'elle envisage à la connaissance de la FSMA si une ou plusieurs personnes déterminées agissent directement ou indirectement comme contreparties dans ces opérations ou en tirent un avantage patrimonial.

En vertu de l'article 37, § 1 de la loi SIR, nous vous faisons savoir par la présente que les personnes suivantes, visées à l'article 37, §1 précité, agissent comme contreparties dans l'opération envisagée ou en tirent un avantage patrimonial :

- Montea Management SA, dont le siège social se trouve à 9320 Erembodegem, Industrielaan 27, numéro d'entreprise 0882.872.026 (RPM Gand - section Dendermonde), en tant que gérant statutaire de la Société ;
- Les membres de la famille De Pauw, à savoir Dirk De Pauw, Marie Christine De Pauw, Bernadette De Pauw, Dominika De Pauw et Beatrijs De Pauw, en tant qu'actionnaires de Montea Management SA participant au vote sur la nomination des administrateurs de Montea Management SA à l'assemblée générale de ses actionnaires et en tant qu'actionnaires de référence de Montea ;
- Les administrateurs de Montea Management SA et leurs représentants permanents respectifs, qui délibèrent et décident quant à l'émission des emprunts obligataires ;
- Belfius Insurance SA en tant qu'actionnaire de référence de Montea.

Les deux émissions obligataires se font par placement privé, les agents de placement étant Banque Degroof SA et Belfius Banque SA (**Joint Lead Managers**). Les fonds obtenus par ces émissions obligataires doivent servir à refinancer les crédits existants qui arrivent à échéance. Conformément à l'article 37, § 2 de la loi SIR, le gérant statutaire constate donc que les deux émissions obligataires sont dans l'intérêt de Montea, car elles donnent accès à une source complémentaire de financement externe qui peut renforcer sa croissance future, en particulier dans le cadre des ratios financiers légaux imposés par la loi SIR et l'AR du 13 juillet 2014 sur les sociétés immobilières réglementées.

Vu que les conditions d'émission des obligations et les autres documents établis dans le cadre des émissions sont le résultat de discussions approfondies avec les Joint Lead Managers, sur la base d'analyses et d'études de marché détaillées, les deux opérations se feront à des conditions conformes au marché (visées à l'article 37, § 3 de la loi SIR), le but premier étant que des tiers investissent dans les obligations.